

CONTRAT DE SPONSORING



Contrat de Sponsoring

Entre les soussignés :

Association : **La Box du RSSI**

Adresse : **608 route de Dommartin**

Représentée par : **Fabrice Bourdelon, président de l'association**

Ci-après dénommée **La Box du RSSI**

Et :

Entreprise :

Adresse :

Représentée par :

Ci-après dénommée

Article 1 – Objet du contrat

Le présent contrat a pour objet de définir les modalités du partenariat de sponsoring conclu entre le Sponsor et l'Association dans le cadre du projet suivant :

Article 2 – Durée

Le présent contrat est conclu pour une durée de à compter du jusqu'au

Article 3 – Engagements du Sponsor

Le Sponsor s'engage à verser à l'Association une somme de
€ TTC et/ou à fournir un soutien matériel d'une valeur estimée à €.

Article 4 – Engagements de l'Association

L'Association s'engage à assurer la visibilité du Sponsor selon les modalités suivantes : mention du logo sur les supports de communication, site internet, générique du podcast, etc.

Article 5 – Nature du partenariat

Le présent accord constitue un contrat de sponsoring à caractère commercial. Le Sponsor obtient des contreparties de visibilité en échange de son soutien.

Article 6 – Propriété intellectuelle

Chaque partie conserve la propriété de ses marques, logos et éléments graphiques. Toute utilisation doit être validée par écrit.

Article 7 – Responsabilité

Chaque partie est responsable de ses propres actions. Aucune ne saurait être tenue responsable des dommages causés par l'autre partie.

Article 8 – Résiliation

Le contrat peut être résilié par l'une des parties en cas de manquement grave, après mise en demeure restée sans effet pendant 15 jours.

Article 9 – Droit applicable

Le contrat est soumis au droit français. Tout litige sera porté devant le tribunal compétent du siège de l'Association.

Fait à

Pour l'Association : _____ Pour le Sponsor _____